



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Greffe Associatif**

Toulon, le 15 juin 2022

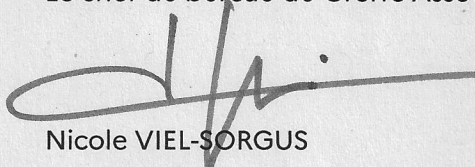
Nicole VIEL-SORGUS

Monsieur,

Dans le cadre des formalités prévues par l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 sur les associations syndicales de propriétaires, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le récépissé constatant l'enregistrement de la modification de deux articles des statuts de l'association syndicale libre du lotissement **«La Joie de Vivre»**, dont le siège social est situé 3, Allée Fernand Raynaud sur la commune de Hyères (83400).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité
Le chef du bureau du Greffe Associatif



Nicole VIEL-SORGUS

Monsieur Alain Martin
3, Allée Fernand Raynaud
83400 Hyères

Préfecture du Var
DCL/Bureau Greffe Associatif
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Mèl : nicole.viel-sorgus@var.gouv.fr